

ETAI

Rapport
Financier
2024

Sommaire

<i>I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF</i>	2
1. Entrée en vigueur du CPOM	2
2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée)	2
3. Méthode d'affectation des résultats	3
<i>II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024</i>	3
1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2024 et résultats de cet exercice :.....	3
2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	5
<i>III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS</i>	7
1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs	7
2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs	7
3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ..	7

I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF

1. Entrée en vigueur du CPOM

Fin décembre 2019, l'ETAI a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Val de Marne.

Ce CPOM est un contrat signé pour 5 ans qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et il s'applique à l'ensemble des établissements financés par l'ARS.

A cet effet, depuis l'année 2020, l'ARS notifie une dotation globalisée commune chaque année.

2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée)

L'Association est composée d'Etablissements en gestion propre et/ou en gestion contrôlée :

En gestion propre :

Pour l'Association, les cotisations des adhérents constituent sa source de financement pour couvrir ses frais de fonctionnement.

L'Entreprise Adaptée s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion propre et en gestion contrôlée :

L'ESAT a un double financement et deux budgets distincts :

- Gestion contrôlée - Le budget dit « *social* » :

Le Budget Principal de l'Activité Sociale issu de la Dotation Globale de Financement au titre de l'Aide Sociale de l'Etat, sous tutelle de l'ARS.

- Gestion propre - Le budget dit « *production* » :

Le Budget Annexe de Production et de Commercialisation issu des travaux de production et de commercialisation de l'ESAT. L'ESAT s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion contrôlée :

L'Institut Médico Educatif, la Maison d'accueil spécialisée sont financés totalement par l'ARS.

Les Foyers d'Accueil Médicalisé sont financés par l'ARS et le Conseil Départemental du Val de Marne.

Les Foyers d'hébergement, les Accueils de Jour, l'Accueil temporaire et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sont financés par le Conseil Départemental du Val de Marne.

3. Méthode d'affectation des résultats

En gestion propre :

Les résultats issus de ces Etablissements sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration.

En gestion contrôlée :

- Les résultats issus des Etablissements sous CPOM sont affectés suivant l'approbation de l'Assemblée Générale dans la limite de 5 % de la base reconductible ; Au-delà de ce seuil, l'affectation sera soumise à un avis préalable des tiers financeurs ;
- Les résultats issus des Etablissements financés par le Conseil Départemental du Val de Marne sont affectés suivant la décision de ce tiers financeur sur proposition de l'Association.

II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2024 et résultats de cet exercice :

Un budget complémentaire a été alloué concernant les revalorisations salariales Ségur/Laforcade pour les établissements financés par le Conseil Départemental du Val de Marne pour un montant de 434 025.68 € au titre de l'année 2024.

La Dotation Globale Commune pour l'année 2024 notifiée par l'ARS, d'un montant total de 14 872 949.56 € comprend des mesures nouvelles pour les revalorisations salariales Ségur/Laforcade d'un montant total de 328 273.92 €, des Crédits Non Reconductibles (CNR) pour un montant total de 424 578.17 € et la déduction des amendements « Cretons » pour un montant total de 347 719.03 €.

Le total des produits s'établit à 37 388 333 euros, en hausse de 15 % par rapport aux produits réalisés au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et présenté avant répartition du résultat net totalise 49 977 297 euros, contre 50 101 150 euros pour l'exercice précédent.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un excédent de 1 047 119 euros, contre un excédent de 875 846 euros pour l'exercice 2023 dont 1 004 775 euros pour les établissements sous gestion contrôlée à comparer à 765 263 euros en 2023.

Le résultat de l'Association et de ses différents Etablissements et Services relevant de sa gestion propre ou contrôlée, sont résumés et commentés ci-après :

Désignation		Commentaires	Résultat Comptable 2024	Résultat Comptable 2023
Gestion propre	Dossier compilation	Retraitement comptable notamment des provisions retraites 2025-2029	115 361,10 €	
	1 Association	Ressources insuffisantes pour garantir un équilibre financier. Pour précision, le résultat hors retraitement de compilation est un déficit de 16 175,25 €. Pour mémoire les déficits antérieurs en report à nouveau s'élèvent à 80 612,26 €.	-16 175,25 €	-11 310,59 €
	1 ESAT Les Ateliers de l'ETAI (Production)	Résultat amélioré par une reprise de provision ; l'activité reste insuffisante pour garantir l'équilibre financier.	-9 481,43 €	164 717,83 €
	2 ESAT Jacques Henry (Production)	L'activité n'est pas suffisante pour garantir l'équilibre financier. Des actions sont menées pour améliorer l'activité notamment sur la blanchisserie et le conditionnement	-50 761,77 €	-78 397,29 €
	3 Entreprise Adaptée APCO	Etablissement fermé depuis décembre 2020	3 402,14 €	35 572,84 €
Gestion contrôlée	4 Siège (Pôle de Direction)	Taux de frais de siège appliqué de 4,22 % avec le CD94 et de 4,91 % avec l'ARS ; Les produits financiers (262 K€) issus de CAT permettent de financer une partie des déficits antérieurs en report à nouveau et des honoraires de conseil juridique et modernisation du réglementaire & procédures RH (99K€); hausse du budget du siège de 71 K€ par rapport à l'année 2023.	182 284,50 €	-168 086,42 €
	5 ESAT Ateliers (ARS) 157 places (dont ETAPe)	Equilibre financier satisfaisant. Les postes vacants notamment de Moniteur d'Atelier ont été recruté au cours de l'année 2024.	59 504,09 €	352 085,47 €
	6 ESAT Jacques Henry (ARS) 160 places	Excédent engendré par quelques postes de moniteurs d'atelier qui restent vacants. Le contentieux concernant l'Artiste Rancillac est clos définitivement (dédommagement de 15 K€ en faveur de l'ETAI).	223 757,56 €	441 802,15 €
	7 Institut médico-éducatif Suzanne Brunel 90 places	Excédent engendré par : - Quelques postes vacants dont des postes de chef de service ; - A partir de 2024, les recettes facturées au titre de l'aménagement "Cretons" ne feront plus l'objet d'un retraitement comptable. Ce changement de méthode de rattachement des recettes à l'exercice entraîne une hausse des recettes en 2024 de 347 719,03 €.	534 877,12 €	189 619,65 €
	8 Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier 37 places	Déficit lié notamment à : - Une hausse des coûts de l'énergie, des prestations d'alimentation et prestation de nettoyage (88 K€) ; - Une hausse du coût de la masse salariale (105K€), partiellement compensée par la mesure nouvelle allouée de 55 € ; - Une provision complémentaire dans le cadre du contentieux avec la CAF (77 K€)	-186 040,56 €	-540 075,64 €
	9 Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI 25 places	Déficit engendré notamment par un budget historiquement sous-doté et une hausse du coût de la masse salariale (102 K€) ; Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2024 (51 K€) ; Taux d'activité réalisé en 2024 de 94,07 % en baisse et inférieur à l'objectif 95 % ;	-118 126,57 €	68 711,15 €
	10 Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou 50 places	Déficit engendré notamment par déficit budgétaire de la masse salariale (62 K€) malgré le budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2024 (98 K€) ; Taux d'activité réalisé (en hausse) en 2024 de 96,05 % - objectif 95 % ;	-68 127,41 €	-19 586,82 €
	11 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI 40 places (hébergement)	Taux d'activité supérieur à l'objectif (99,18 % en 2024, objectif 95 %) ; les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE (pour ce FAM, 212 K€) sont financées pour l'ensemble des salariés des FAM par l'ARS ;	-349 240,13 €	-155 234,19 €
	12 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI 40 places (soin)		546 640,65 €	385 246,01 €

13	Foyer d'Accueil Médicalisé Valette 24 places (hébergement)	Taux d'activité supérieur à l'objectif (98,97 % en 2024, objectif 95 %), les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE (pour ce FAM, 96 K€) sont financées pour l'ensemble des salariés des FAM par l'ARS ;	-83 214,85 €	-193 696,39 €
14	Foyer d'Accueil Médicalisé Valette 24 places (soins)		122 080,81 €	82 079,16 €
15	Foyer d'Accueil Médicalisé & Foyer de Vie La Maison de l'ETAI 43 places (hébergement)	Déficit engendré notamment par la hausse du coût de la masse salariale (106 K€) ; Taux d'activité réalisé en 2024 de 99,57 % - objectif 95 % ; les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE (pour ce FAM 15 places, 54 K€) sont financées pour l'ensemble des salariés des FAM par l'ARS ; Budget complémentaire versé pour les 28 places de FV par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2024 (89 K€)	-34 231,21 €	8 803,66 €
16	Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI 15 places (soins)		-28 331,33 €	37 732,80 €
	Foyer de Vie Le Logis 30 places	Equilibre financier stable et satisfaisant ; Etablissement en Dotation Globale ; Taux d'activité réalisé en 2024 de 99,92 % - objectif 95 % ; Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2024 (67 K€) ;	86 202,66 €	75 282,07 €
17	Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI 18 places	Etablissement en Dotation Globale ; Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2024 (53 K€) ; Taux d'activité en 2024 en légère hausse : 59,40 % - Objectif 80 %	39 974,30 €	110 243,98 €
18	Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI 30 places	Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2024 (30 K€) ; Taux d'activité réalisé en 2024 : 93,33 % - objectif 90 %	59 618,96 €	36 685,51 €
19	Accueil de jour Les Jardins de Choisy 30 places	Excédent légèrement insuffisant pour financer le déficit de l'année 2022 de 75 K€ ; Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2021-2023 (42 K€) ; Taux d'activité réalisé en 2024 en légère hausse : 88,97 % - objectif 90 %	72 366,67 €	47 038,85 €
20	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS 30 places	Déficit engendré essentiellement par la reprise de l'excédent 2022 (50 K€) ; Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2024 (14 K€)	-55 220,61 €	6 611,83 €
Total			1 047 119,44 €	875 845,62 €

Les comptes annuels regroupent la gestion propre et la gestion contrôlée des établissements de l'Association.

2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le CPOM en vigueur couvrant les années 2020 à 2024, les négociations pour le renouvellement du CPOM ont été faites au cours de l'année 2025.

Ces négociations ont abouti avec l'ARS et le Conseil d'Administration de l'ETAI a validé le CPOM 2025-2029 par délibération en date du 2 avril 2025.

Les négociations avec le Conseil Départemental du Val de Marne pour le CPOM 2025-2029 sont en cours.

Par ailleurs, plusieurs projets sont à l'étude :

- La restructuration du site de Choisy et éventuellement l'acquisition d'un terrain bâti afin d'y établir la plateforme d'évaluation et d'orientation et une résidence communautaire.
- Le projet d'une unité pour 10 enfants atteints de troubles autistiques sur l'IME, est toujours inscrit dans les fiches projets CPOM 2025-2030. Elle permettra de répondre aux nombreuses demandes d'admissions qui aujourd'hui ne sont pas possible faute de locaux adaptés et de personnels formés à cette pathologie. Le projet architectural et la formation des professionnels sont donc nos premiers axes de travail. Nous avons obtenu récemment un chiffrage pour cette opération qui s'élèverait un coût de construction de 3 187 K€.

- Après avoir reconstruit totalement l'ESAT Jacques Henry, nous avons le projet de rénover l'ESAT les Ateliers de L'ETAI en agrandissant la section Espaces Verts devenue beaucoup trop exiguë. La mise aux normes énergétique s'impose également et nous devons procéder à une isolation par l'extérieur avec un nouveau ravalement.

- Projet « SAS » Section d'adaptation spécialisée :
Sécuriser les parcours de l'entrée en ESAT à la retraite
L'ESAT soucieux de s'adapter aux besoins des travailleurs en situation de handicap et d'accompagner leurs parcours de vie envisage la création d'une section d'adaptation spécialisée. Ce dispositif viserait à offrir une transition adaptée aux deux types de publics.
Les jeunes sortant d'IME, cet espace faciliterait l'acquisition de compétences et d'autonomie nécessaires à une intégration réussie en ESAT.
Les travailleurs vieillissants qui rencontrent des difficultés croissantes dans leurs activités en atelier et ont besoin d'un cadre plus adapté.
La création de cette SAS au sein de l'ESAT représenterait une réponse concrète et pertinente aux évolutions des parcours de vie des personnes en situation de handicap.
La SAS serait de plus un levier pertinent afin d'améliorer le taux d'activité

- VALDEVY a le projet de revendre la MAS à l'association. Cette discussion a été amorcée avant 2020. Le bâtiment présente des malfections qui doivent être revues par les entreprises à l'origine de la construction. L'Association serait intéressée par l'achat de l'établissement sous certaines conditions de réalisation des travaux nécessaires et bien entendu du prix proposé. Cela permettrait une plus grande souplesse dans la gestion de l'établissement sans avoir à faire appel systématiquement à VALDEVY qui se montre malheureusement peu réactif à nos demandes de travaux.
Nous avons également le projet d'une extension de 3 places de l'accueil de jour de la MAS.

III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le règlement ANC n°2019-04 pris dans le prolongement du règlement ANC n°2018-06 précise les traitements comptables spécifiques aux entités privées non lucratives gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ceux-ci permettent d'assurer le lien entre les dispositions du Plan Comptable Général et les dispositions particulières du Code de l'Action Sociale et des Familles applicables à nos établissements. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.

Ce règlement est appliqué depuis janvier 2020.

Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, le total des produits d'exploitation s'élève à 36 934 836 euros, en hausse par rapport à l'exercice précédent, dans le cadre duquel ces produits s'élevaient à 36 113 073 euros.

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 35 637 644 euros contre 35 455 238 euros pour l'exercice précédent, sont en hausse.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent net comptable de 1 047 119 euros en hausse par rapport au résultat de l'exercice précédent, excédentaire à hauteur de 875 846 euros.

1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs

Nous vous informons que le montant des dépenses inopposables aux financeurs pour l'exercice 2024 s'élève à 1 397 121 euros.

2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs

Il est rappelé que la quote-part du résultat relevant du contrôle du tiers financeur est affectée sous réserve d'affectation par les tiers financeurs.

3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 1 047 119 euros.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation de cet excédent de **1 047 119 euros** selon le tableau ci-dessous :

Gestion propre		Désignation	Résultat Comptable	Report à nouveaux dépenses non opposables aux tiers	Report à nouveaux Exercices antérieurs			Montant à affecter	Affectation Proposée
1		Dossier compilation	Excédent 115 361,10	233 198,62				348 559,72	Report à nouveau
1		Association	Déficit -16 175,25		-80 612,26			-96 787,51	Report à nouveau
2		ESAT Les Ateliers de l'ETAI	Déficit -9 481,43		231 543,55			222 062,12	Report à nouveau
3		ESAT Jacques Henry	Déficit -50 761,77		-249 442,11			-300 203,88	Report à nouveau
4		Entreprise Adaptée APCD	Excédent 3 402,14		5 319,88			8 722,02	Report à nouveau
Gestion contrôlée		Désignation	Résultat Comptable	Report à nouveaux dépenses non opposables aux tiers	Report à nouveaux Exercices antérieurs	RAM Charges différées	Depenses congés payés	Résultat Administratif	Affectation Proposée
5		Siège (Pôle de Direction)	Excédent 182 284,50		-622 226,72		56 873,47	-383 062,75	Report à nouveau
6		ESAT Ateliers ARS	Excédent 59 504,09		210 535,47		40 489,28	310 528,84	Réserve compensation charges d'amortissement de 100 000 & Réserve d'investissement 210 528,84
7		ESAT Jacques Henry ARS	Excédent 223 757,56		660 494,47	-150 000,00	30 511,16	764 763,19	Réserve compensation charges d'amortissement de 100 000 & Réserve d'investissement 664 763,19
8		Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	Excédent 534 877,12		1 429 359,14		6 818,23	1 971 054,49	Réserve compensation charges d'amortissement de 200 000 & Réserve d'investissement 1 771 054,49
9		Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	Déficit -186 040,56		-67 423,43		36 551,19	-216 918,80	Reprise sur Réserve de Déficit
10		Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	Déficit -118 126,57		-61 955,65		27 976,78	-152 105,44	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
11		Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	Déficit -68 127,41		-522 876,30		8 258,31	-582 745,40	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
12		Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	Déficit -349 240,13		212 534,87		-2 430,47	-139 135,73	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
13		Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)	Excédent 546 640,65				21 885,50	568 526,15	
14		Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	Déficit -83 214,85				6 839,70	-76 375,15	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
15		Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)	Excédent 122 080,81				9 086,36	131 167,17	
16		Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI	Déficit -34 231,21				56 885,32	22 654,11	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
17		Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)	Déficit -28 331,33				-869,73	-29 201,06	
18		Foyer de Vie Le Logis	Excédent 86 202,66				36 726,79	122 929,45	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
19		Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	Excédent 39 974,30				16 625,36	56 600,26	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
20		Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	Excédent 59 618,96				-2 870,89	56 748,07	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
21		Accueil de jour Les Jardins de Choisy	Excédent 72 366,67		-75 614,99		18 345,66	15 697,34	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
22		SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	Déficit -55 220,61		49 900,69		-24,45	-5 344,37	sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
Total			Excédent 1 047 119,44 	233 198,62 	1 119 590,61 	-150 000,00 	369 224,17 	2 618 132,84 	

Ainsi nous vous proposons l'affectation suivante (hors report à nouveaux antérieur des établissements en gestion propre affectés lors des exercices antérieurs) :

	Gestion contrôlée	Gestion propre	Total
Résultats comptables	1 004 775	42 325	1 047 119
Reprises de résultats antérieurs - Conseil Départemental	-397 951		-397 951
Reports à nouveaux antérieurs (ARS, Siège)	1 610 733		1 610 733
Dépenses inopposables (congrés payés)	368 224		368 224
Autres dépenses inopposables	-150 000		-
Résultat Administratif	2 435 780		2 628 124
Affecter	2 435 780	42 325	2 478 124
Excédent investissement	3 252 504	-	3 252 504
Excédent couverture BFR	-	-	-
Compensation déficit	- 216 919	-	216 919
Compensation charges d'amortissement	530 000	-	530 000
Excédent réduction charges exploitation	-	-	-
Excédent financement mesures exploitation	-	-	-
Report à nouveau déficitaire	- 1 129 805	- 76 418	1 206 223
Report à nouveau excédentaire	-	3 402	3 402
Report à nouveau retraites	-	115 361	115 361
Total affecté	2 435 780	42 345	2 478 125